

<b>République Française</b> <b>Département de l'Aisne</b> <b>Arrondissement de Soissons</b>	<b>DELIBERATION</b> <b>COMITE SYNDICAL</b> Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du vendredi 15 septembre 2023
---	---

Convocation en date du : vendredi 8 septembre 2023

**Présents** : Jean-Pascal Berson, Marcel Bombart, Franck Briffaut, Alain Colpart (suppléant de Thierry Routier), Alain Crémont, Gilles Davalan, Alexandre De Montesquiou, Yveline Delval, Alex Desumeur, Patrick Dufour, Marie-Claude Lainé (suppléante de François Rampelberg), Loïc Lallys, Céline Lefrère, Philippe Montaron, Hervé Muzart, Ginette Platrier, Nicolas Reberot, Pascal Tordeux

**Procuration** : Dominique Bonnaud à Alain Crémont

**Excusés** : Arnaud Battefort, Dominique Bonnaud, Marina Carette, Christian Deulceux, Olivier Engrand, Jean-Luc Nicolas, Séverine Pelletier, François Rampelberg, Thierry Routier, Jean-Luc Samier

Ginette Platrier a été élue secrétaire de séance

<b>Rapport N°28-2023</b>	<b>Délibération n°28-2023</b>
<b>DEMANDE DE SUBVENTION DESTINATION FRANCE – PLAN DE RECONQUÊTE ET DE TRANSFORMATION DU TOURISME</b>	

Dans le cadre de la fusion des OT à l'échelle du Soissonnais-Valois et de la création d'un Office de Tourisme intercommunautaire, et de l'arrêt de la mission de Monsieur Mathias RAPEAUD, une proposition a été formulée aux Présidents des 4 EPCI d'une mission d'animation, soutien et facilitation à la co-construction du projet par les équipes des OT du territoire.

Cette mission, qui se déroulerait entre juillet 2023 et février 2024, serait suivie par Céline LEFRERE et Florent THEVENIN et financée sur le budget du PETR, avec le soutien d'un consultant, TOKADA PARTNERS.

Pour faciliter son portage financier, l'État en région propose un appel à projet pour valoriser et renforcer l'offre d'ingénierie touristique pour les territoires en Hauts-de-France, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une enveloppe régionale de près de 440 000 € qui vise à soutenir les projets portés par les collectivités territoriales ayant pour objectif de mettre en valeur le potentiel touristique d'un territoire et à définir une stratégie touristique globale et durable ;
- Un accompagnement qui concerne l'ingénierie touristique (mise en réseau de sites, stratégie de communication conjointe, marketing territorial ou thématique...);
- Tout champ lié au patrimoine naturel, culturel, historique, bâti ou encore mémoriel des Hauts-de-France peut être concerné.

Les projets inscrits dans un volet touristique du CRTE seront privilégiés tout comme les projets inscrits dans un contrat de rayonnement touristique (c'est le cas pour le projet de fusion des OT).

Les dépenses en fonctionnement sont éligibles, à l'exception des dépenses de personnel, soit :

- La mission de Mathias RAPEAUD effectuée en mars / avril 2023 ;
- La mission d'animation des équipes des Offices du Tourisme de juillet 2023 à février 2024.

Le taux de subvention est étudié au cas par cas mais ne peut pas dépasser 80%.

Les pièces administratives à fournir sont les suivantes :

- La lettre de demande de subvention et la note explicative du projet ;
- La délibération PETR adoptant le projet et arrêtant les modalités de financement ;
- L'échéancier de réalisation de l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- Les devis descriptifs détaillés du projet ;

La démarche administrative doit être réalisée par le porteur (PETR) en ligne via la plateforme France Connect.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses			Recettes	
INTITULE	Montants	Dépenses subventionnables		Montants
Animation des équipes des Offices du Tourisme – Mission de Monsieur Rapeaud	18 120 €	18 120 €	Autofinancement	10 384 €
Animation des équipes des Offices du Tourisme – Mission Tokada Partners	33 800 €	33 800 €	Région Hauts-de-France (80%)	41 536 €
Total	51 920 €	51 920 €	Total	51 920 €

**Considérant** la volonté des élus mener à bien la mutualisation des offices de tourisme ;

**LE COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Président à **SOLLICITER** les subventions nécessaires auprès de la région et à **SIGNER** les différentes pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions ;

**CHARGE ET DELEGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

## LE BUREAU A PRIS ACTE DES ORIENTATIONS PROPOSEES

Après délibération, le Comité Syndical approuve cette délibération

Vote : 19 pour

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations\*

Le Président

  
Alain GREMONT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le ...../ ...../ 2023

Transmission le ...../... ...../ 2023

Certifié exécutoire le .../ ...../ 2023



